



Signataire : Philippe Meyer

Date de dépôt : 8 décembre 2025

Question écrite urgente

**concernant l'enseignement de chants de l'Escalade
« alternatifs » dans les écoles primaires**

Monsieur le président du Conseil d'Etat,

Mesdames et Messieurs les conseillers d'Etat,

Dans certains établissements de notre canton, des chants interprétés à l'occasion des célébrations de l'Escalade – notamment « *Les enfants de l'Escalade* » ou encore « *Savoyards ou Genevois, on est chocolat !* » – présentent une réinterprétation de l'Histoire donnant lieu à des messages qui s'éloignent sensiblement des faits historiques.

Ces textes mettent en scène une opposition caricaturale entre un « peuple » présenté comme victime et des « élites » dépeintes comme responsables de ses malheurs. Une telle narration, qui ne correspond en rien au contexte historique réel de l'Escalade, introduit dans l'esprit des élèves une vision biaisée, voire profondément erronée, des événements fondateurs de notre cité.

Au-delà de la question de la rigueur historique – essentielle dans le cadre scolaire –, ces récits nourrissent des thèmes caractéristiques des discours populistes contemporains, qu'ils proviennent des extrêmes droite ou gauche, et qui reposent largement sur l'opposition systématique entre « élites » et « peuple ». Il serait regrettable que l'école, lieu de formation citoyenne et de transmission des valeurs républicaines, contribue à la diffusion de messages susceptibles d'alimenter le rejet des institutions et de nos valeurs démocratiques, particulièrement en une période marquée par l'incertitude et les tensions politiques.

Dès lors, tout en respectant la liberté pédagogique des établissements, je souhaite poser au Conseil d'Etat la question suivante :

Le Conseil d'Etat entend-il émettre des directives, recommandations ou rappels destinés aux établissements scolaires afin de veiller à ce que les chants et supports utilisés lors des célébrations de l'Escalade respectent la vérité historique, ne véhiculent pas de représentations déformées des faits, et ne participent en aucun cas à la propagation de discours simplificateurs ou « tous pourris » susceptibles d'orienter nos jeunes vers une défiance accrue envers nos institutions et nos valeurs démocratiques ?

Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.